**À L'ATTENTION DE**

Nom, prénom

Fonction

Adresse

**OBJET**

Réalisation d'une retenue d'altitude de 148 000 m3 au lieu-dit La Colombière dans le Massif de Beauregard - *Avis de Mountain Wilderness France*

Grenoble,  
le 02/02/2021

Association de protection de la montagne et de l'environnement, type loi 1901, reconnue d'utilité publique et agréée pour la protection de l'environnement au niveau national, Mountain Wilderness (MW) a pour mission première de lutter contre l'artificialisation croissante de la montagne afin de préserver un écosystème fragile, particulièrement menacé par les effets du changement climatique, lieu de ressourcement pour l'Homme, tout en s'attachant à garantir une voie de développement respectueuse pour l'économie montagnarde, une économie qui se doit d'être plus diversifiée pour tenir compte des enjeux sociétaux et environnementaux. Récompensée par le Grand Prix de l'Académie des Sciences morales et politiques pour l'ensemble de son action en faveur des territoires de montagne, MW siège au Comité de Massif des Alpes, ainsi que dans un certain nombre de Commissions départementales de la Nature, des Sites et des Paysages, dont celle de la Haute-Savoie. C'est à ces titres que MW s'exprime sur ce projet de retenue collinaire.

Les principales remarques que nous avons à faire concernent les points suivants :

\* UN AMENAGEMENT PENSE PRINCIPALEMENT POUR LE « TOUT SKI » :

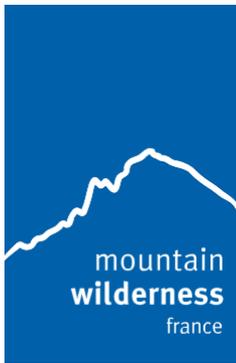
- cette installation est nécessaire pour asseoir le projet touristique inscrit dans le projet de SCoT Fier-Aravis, largement si ce n'est exclusivement axé sur une seule offre : celle d'un tourisme tout hiver, pour une clientèle internationale à qui on voulait offrir deux Clubs Med, l'extension des domaines skiables et une liaison inter-stations pour « capter les clients de Flaine au sortir de l'avion à Genève » (cela a été dit lors de la présentation du projet devant la commission « Espaces et urbanisme » — anciennement « Commission des Unités touristiques nouvelles — du Comité de Massif de Alpes, dans laquelle nous siégeons !)... Ce projet de SCoT largement critiquable a été logiquement fortement critiqué, au point que ce projet est complètement retravaillé et qu'une partie des UTNs qu'il prévoyait a d'ores et déjà été abandonnée. C'est le cas en particulier des résidences type « Clubs Med », ce qui rend l'analyse des besoins en eau caduque. Ce sont pourtant ces besoins qui justifient l'implantation de la retenue collinaire sur le plateau de Beauregard ;

- Confirmant cet ancrage dans le tout ski, l'eau ainsi stockée pourrait être utilisée pour réouvrir des pistes non enneigées depuis plus d'une décennie. C'est pourtant contraire à la doctrine de l'Etat et du SRADDET sur le sujet : la neige de culture étant une aide à l'exploitation à court terme ne peut en aucun cas être une solution d'adaptation de l'activité des domaines skiable au changement climatique, en palliant l'absence de neige naturelle qu'elle doit seulement "compléter". Il faut noter que le domaine skiable est déjà doté de 4 retenues collinaires.

\* IMPLANTE DANS ESPACE REMARQUABLE :

- il n'a pas été fait d'étude sérieuse d'alternatives moins impactantes. Le projet se situe pourtant au cœur de paysages remarquables, qui ne pourront qu'être fortement endommagés compte tenu de la taille des équipements projetés (digue de 12 m de hauteur, 150 000 m3 de volume). Dommages qui affecteront également la biodiversité associée, ainsi que des habitats remarquables. La MRAe considère ainsi que ce « plan d'eau sommital » sera en « décalage avec la géomorphologie naturelle du territoire » ;

- l'impact sur les zones humides du plateau, et en particulier la tourbière de Beauregard,



inscrites dans un biotope remarquable et figurant à l'inventaire de ZNIEFF I et II, ainsi que préservées par des APPB, sera potentiellement fort du pont de vue hydrologie (ce que l'étude ne précise pas, voir plus bas !), mais aussi sur les paysages et la biodiversité ;  
- le reste du plateau étant très fréquente, le secteur prévu pour la retenue sert actuellement de zone de tranquillité pour la faune. Cette zone refuge, essentielle dans ce secteur, perdrait ainsi toute son utilité.

**\* ET DONT LES IMPACTS SUR L'EQUILIBRE HYDROLOGIQUE DU MASSIF N'ONT PAS ETE ETUDIES :**

- La MRAe le souligne à juste titre, l'étude d'impact ne concerne que le site d'implantation de la retenue et rien n'a été évalué sur les prélèvements, les captages, l'impact sur l'hydrologie du massif. N'ont pas non plus été pris en compte les effets du changement climatique sur les futures disponibilités en eau du massif. Pourtant, 2020 a battu le record de chaleur annuelle, ce record a vocation à être battu très vite, et Météo France vient de compléter ses études sur le sujet et renforce l'alerte sur ces enjeux climatiques dans les décennies à venir, en particulier sur les Alpes.

En conclusion, nous considérons que ce projet :

- n'a pas fait l'objet d'une étude hydrologique suffisante,
- n'est pas intégré au paysage remarquable dans lequel il prétend s'insérer,
- ne respecte pas les milieux naturels,
- ne répond aucunement aux enjeux actuels de l'indispensable transition du tourisme en montagne,

Nous émettons donc un avis défavorable.

**Pour Mountain Wilderness  
Fredy Meignan, président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Fredy Meignan", written over a light blue grid background.

**MOUNTAIN WILDERNESS  
5 PL. BIR-HAKEIM  
F-38000 GRENOBLE  
☎ 04 76 01 89 08**